

---

## Erratum

---

### **Décret 1353-92, 16 septembre 1992**

Loi sur la qualité de l'environnement  
(L.R.Q., c. Q-2)

#### **Fabriques de pâtes et papiers**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, 124<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 43, 7 octobre 1992, pages 6035 à 6082.

À l'article 1 de la page 6035, on aurait dû lire: «*«COHA»*: les composés organiques halogénés adsorbables;» au lieu de «*«COHA»*: les composés organiques halogénés absorbables;».

À l'article 1 de la page 6035, on aurait dû lire «composés de soufre réduit totaux» au lieu de «composés de soufre réduit totaux»

27561